

<b>Date de la convocation :</b> 29 octobre 2018 <b>Date d'affichage :</b> 29 octobre 2018
Nombre de membres afférents au Conseil : <b>19</b> Nombre de membres en exercice : <b>19</b> Nombre de membres présents : <b>10</b> Nombre de votants : <b>16</b>
<b>OBJET :</b> Révision générale du PLU

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du lundi 5 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRÉ, Maire.

**Présents :** Mmes Béatrice BUSILLET, Jeannine CHAPUIS, Jocelyne COLLOMBIER,

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Michel MONTET, François RONQUE, Alain TARTARAT, Luc WUILLAUME.

**Absents :** Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Sylviane ETAIX (procuration à Mme Béatrice BUSILLET), Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Christine TORNASSAT (procuration à Michel CATELLIN-TELLIER), Alain DEDUC (procuration à M. Jean-Pierre ANDRÉ), François HOMMERIL (procuration à M. Alain TARTARAT), Christophe CORNU, Dolorès FRESNO, Laurence PETITPOISSON.

*Mme Béatrice BUSILLET a été élue secrétaire de séance.*

M. le maire rappelle la délibération du 26 mars 2018 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'arrêter le projet du plan local d'urbanisme en cours de révision après avoir fait le bilan de la concertation et donné les réponses aux différentes observations et demandes déposées par le public en mairie.

M. le maire informe l'assemblée que compte tenu des remarques faites par Monsieur le préfet dans son courrier du 7 juin 2018 ainsi que par les personnes publiques associées d'une part, et des demandes déposées par des administrés au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 20 août et le 5 octobre 2018 d'autre part, la commission d'urbanisme réunie le 24 octobre dernier a estimé nécessaire de reprendre les études du PLU à partir du PADD.

Par conséquent, M. le maire soumet cette proposition à l'assemblée.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **DECIDE** de ne pas faire aboutir le projet de PLU tel qu'arrêté le 26 mars 2018 et soumis à l'enquête publique ;
- **DECIDE** de reprendre les études à partir du PADD afin de pouvoir arrêter un nouveau projet et le soumettre à une nouvelle enquête publique dans les meilleurs délais.

Les résultats du vote sont les suivants :

**Votes exprimés : 16**

**VOTE POUR : 16**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20181105-D01-051118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Fait et délibéré en séance,

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre ANDRÉ



D01 - 05.11.2018